



République Française
Département de la Charente-Maritime
Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le 04/07/2023

ID : 017-200041689-20230703-BC2023_028-DE



Bureau communautaire du 3 juillet 2023

Objet : Attribution de subventions au titre de l'OPAH

Numéro de délibération : BC2023_028

L'an deux mille vingt trois, le trois juillet, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 27 juin 2023, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Daniel LAGARDE, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Jacky RAUD, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :

René ESCLOUPIER, Hubert COUPEZ, Valérie BOUILLAGUET, Alain FOUCHER, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Wilfrid HAIRIE

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :

ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
SERRA Johanna
PARAYRE Thibaut
GROLEAU Karine
BEBIEN Marie-Paule
HOUET Patricia

Nombres de membres :

En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 22
Votants : 22
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Attribution de subventions au titre de l'OPAH

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le 04/07/2023

ID : 017-200041689-20230703-BC2023_028-DE



Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu la convention d'opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH signée le 8 janvier 2019,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) 2019-2024 sur l'ensemble du territoire des Vals de Saintonge signé le 3 mai 2022 ayant pour objet la création d'un nouvel objectif annuel de travaux d'adaptation au handicap et à la perte d'autonomie,

Vu l'avenant n°2 à la convention d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) 2019-2024 sur l'ensemble du territoire des Vals de Saintonge signé le 24 avril 2023 ayant pour objet la création d'objectifs annuels pour les travaux d'économie d'énergie pour les publics très modestes et une augmentation des primes attribuées par Vals de Saintonge Communauté.

Considérant que Vals de Saintonge Communauté est engagée dans une opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH pour la période 2019-2024,

Considérant que, conformément à la convention, Vals de Saintonge Communauté verse une subvention d'un montant de 1 000 € par dossier de propriétaires occupants modestes ayant le projet de réaliser des travaux de rénovation thermique de leur habitat principal ou des travaux d'adaptation du logement au handicap et à la perte d'autonomie de leur habitat principal,

Considérant que Vals de Saintonge Communauté verse également une subvention d'un montant de 1 500 € par dossier de propriétaires occupants très modestes pour les mêmes travaux que ceux cités ci-dessus,

Considérant que les dossiers ci-dessous ont fait l'objet d'un accord de subvention de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) et que la subvention sera versée à la fin des travaux, sous réserve de production d'un justificatif validé par le bureau d'études SOLIHA, qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Les dossiers sont les suivants :

Dossiers OPAH				
Nom - Prénom	Adresse du bien	Programme d'intervention	Public	Montant subvention
BARITEAU Christelle	19 Résidence Château Gaillard – 17400 Saint-Julien de l'Escap	Économie d'énergie	modeste	1 000 €
GRIFFIE Thierry	14 Les Broutières – 17350 Saint-Savinien	Économie d'énergie	très modeste	1 500 €

Les crédits sont inscrits au budget 2023.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- de valider l'attribution des subventions aux propriétaires susnommés, pour un montant global de 2 500 €,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le 04/07/2023

ID : 017-200041689-20230703-BC2023_028-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,